

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.09.124.B

**Fourniture de
matériels et matériaux
pour le service
Assainissement - Eau
potable - lot n°1
"Fonte de voirie et
accessoires" - appel
d'offres ouvert**

LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.09.124.B**

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**FOURNITURE DE MATERIELS ET MATERIAUX POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT - EAU
POTABLE - LOT N°1 "FONTE DE VOIRIE ET ACCESSOIRES" - APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché pour la « fourniture de matériels et matériaux pour le service assainissement - eau potable - lot n°1 « fonte de voirie et accessoires » a été notifié le 18 juin 2010. Il a été reconduit pour l'année 2011.

Néanmoins, considérant les nombreuses difficultés rencontrées avec le titulaire actuel PUM Plastiques (erreurs de facturation, de produits livrés, délais de livraison non respectés,...), le marché n'a pas été reconduit pour l'année 2012.

Afin d'avoir un titulaire au 1^{er} janvier 2012, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, avec l'estimation annuelle suivante : 50 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie et construction du 19 septembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.
- le marché est renouvelable annuellement par reconduction expresse 3 fois.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe assainissement – article 6068 et au budget principal – article 61523 - rubrique 811.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 octobre 2011

Affiché le :

03 octobre 2011